

AG2R LA MONDIALE

Monsieur Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York – NY 10017
USA

Paris, 11 février 2009

Aux bons soins de Madame Denise O'Brien

Monsieur le secrétaire Général,

Je suis heureux de vous informer qu'AG2R LA MONDIALE soutient activement les dix principes du *Pacte Mondial des Nations Unies* concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Lors de notre première adhésion en 2003, nous avons exprimé notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et les avons depuis intégrés dans la stratégie de l'entreprise, dans sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous avons fait chaque année des déclarations claires et publiques à ce sujet par le biais des journaux internes et des rapports d'activité et en avons informé nos salariés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

La personne responsable des contacts pour le Pacte Mondial est Monsieur Jean-Claude Roglian (Tél. 33 (0)1 46 73 12 16 fax 33 (0)1 46 73 12 99 jeanclaudio.roglian@ag2r.com)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Directeur général



André Renaudin

SGAM AG2R LA MONDIALE

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle

Immatriculée sous le N° RCS de Paris D 502 858 418

Siège social : 104-110, boulevard Haussmann - 75379 Paris Cedex 08

Tél. : 01 76 60 90 03 - 01 76 60 90 02 - Fax : 01 76 60 90 11



AG2R, entreprise responsable

Promouvoir par un engagement permanent les dix principes du pacte mondial passe par la mise en place d'actes concrets.

C'est ainsi qu'en 2007, pour répondre aux exigences du principe N°8 relatif à la sauvegarde de l'environnement, AG2R a réalisé un **Bilan Carbone** qui a mis en évidence les domaines où le Groupe doit porter ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En corollaire, une telle démarche de progrès continu produira des effets bénéfiques sur les coûts de fonctionnement.

Les objectifs du bilan

- Réaliser une collecte d'informations permettant d'établir un diagnostic initial des émissions de gaz à effet de serre générées par l'entreprise ;
- Hiérarchiser les postes d'émission de ces gaz, afin de réduire progressivement leurs impacts nocifs sur l'environnement, en développant des plans d'actions et des procédures appropriés.

Champ d'étude

Trois sites ont été sélectionnés : le siège social à Paris (activités administratives et fonctionnelles), le site de Chartres (activités de gestion et de production informatique), le site de Lille (activités commerciales). Ils sont représentatifs du profil général de l'ensemble des sites du Groupe. L'année de référence est 2006.

Résultats du Bilan Carbone

PARIS BRUNE : émission de 2299 Tonnes équivalents CO²

- transports/déplacements : 916 T
- Energie : Vapeur 607 T, électricité 41 T, gaz 4 T
- Achats : papier 171 T, fournitures/consommables 159 T, repas 43 T ;
- Amortissements : bâtiments 141T, informatique 139 T, véhicules/machines 71T.
-

CHARTRES : émission de 1993 Tonnes équivalents CO²

- transports/déplacements : 816 T
- Energie : électricité 136 T, gaz 316 T, fuel 110 t
- Achats : papier 167 T, fournitures/consommables 28 T, repas 33 T
- Amortissements : bâtiments 118T, informatique 200 T, véhicules/machines 11 T.

LILLE : émission de 518 Tonnes équivalents CO²

- transports/déplacements : 328 T
- Energie : électricité 35 T
- Achats : papier 17 T, fournitures/consommables 10 T, repas 20 T
- Amortissements : bâtiments 29 T, informatique 54 T, véhicules/machines 19T.

L'analyse des données récoltées a permis de rédiger nombre de **recommandations** dont la mise en œuvre se fera progressivement en concertation avec les Directions concernées et selon le plan budgétaire établi par la Délégation Générale.

Effet de la mise en place des recommandations

A l'issue de ce premier Bilan Carbone, a été mis en place un plan d'actions prenant en compte ces recommandations qui conduira à une **réduction de 20% du tonnage des émissions de gaz à effet de serre** générées par le Groupe.



En 2008, La Mondiale renforce son PDE pour les salariés du siège social

Alors qu'elle a été la première entreprise du Nord à mettre en place un Plan de déplacement d'entreprise, dès 2004, La Mondiale continue de renforcer son Plan de Déplacement Entreprise (PDE) à destination des collaborateurs de son siège social, basé à Mons-en-Baroeul, dans le Nord. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements pris par La Mondiale lorsqu'elle a adhéré, dès 2003, au programme des Nations Unies, le « Global Compact » ou Pacte Mondial.

Une démarche progressive pour sensibiliser les collaborateurs en douceur

Apprendre à se déplacer autrement tel est l'enjeu du Plan de déplacements d'entreprise qui vise à promouvoir, depuis 2004, l'utilisation des moyens de transports alternatifs auprès des 900 salariés du siège social. Situé à deux pas du métro Mons Sarts, le siège du Groupe La Mondiale bénéficie d'une situation idéale qui le place au cœur du réseau de transports en commun métropolitain. Sur une idée originale d'un manager du Groupe, soucieux d'intégrer harmonieusement le siège de La Mondiale dans son environnement local, Pascal Maniez, Directeur du site de Mons, a lancé la démarche le 22 septembre 2004 à l'occasion de la journée européenne sans voiture. Plus de 280 collaborateurs du site étaient venus travailler ce jour là en utilisant l'un des nombreux moyens de transports alternatifs : tels la marche à pied, le vélo, la course à pied, le co-voiturage, le train, mais aussi grâce à une action menée en partenariat avec Transpole, le Métro, le Bus et le Tramway...« Nous avons choisi de privilégier une démarche progressive et participative en nous appuyant notamment sur l'expertise de Transpole » précise Pascal Maniez qui a entrepris, dès octobre 2004, les actions suivantes :

- permanences d'information tenues conjointement par Transpole et les membres du groupe de travail
- prise en charge, à hauteur de 50%, des frais de déplacements en transports en commun
- construction d'un garage pour les deux roues,
- accès aux douches et vestiaires de la salle de sport du site pour les collaborateurs qui souhaitent venir en vélo ou en courant,
- places de parking réservées pour les co-voitureurs...

Depuis, la Direction du site organise chaque année, en septembre, une journée de sensibilisation pour remobiliser les collaborateurs en faisant la promotion des moyens de transports doux (*cf. document de communication interne diffusé en septembre 2008*) et améliore les conditions offertes aux salariés dans le cadre du plan. En 2008 : nouvel abonnement de train, amélioration de l'accès au parking, dispositif d'entretien pour les vélos...

En 2008, 29% des salariés jouent le jeu contre 15% au moment du lancement en 2004...

En septembre 2008, 250 salariés ont abandonné leur voiture individuelle pour un moyen de transport alternatif, soit 29% des effectifs. Ils se répartissent comme suit : 127 abonnements de métro, 61 abonnements de train, 26 voitures en covoiturage, 10 personnes à vélo...

Prochaines étapes

Le gouvernement ayant décidé de rendre obligatoire, à partir du 1 janvier 2009, la prise en charge par l'employeur, des abonnements aux transports publics, La Mondiale a pris l'initiative de réunir l'ensemble des entreprises de la métropole lilloise pour échanger des idées sur la mise en place des PDE. Elle le fait en partenariat avec l'association Alliances, un réseau d'entreprises du Nord engagées pour la RSE. A l'ordre du jour des discussions : comment développer le co-voiturage ? comment encourager les collectivités à mettre en place des systèmes souples de location de vélo...

Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements d'Entreprise ou PDE ?

Le Plan de Déplacement d'Entreprise fait suite à une loi du 13/12/2000 relative à la Solidarité et au renouvellement Urbain, incitant à l'utilisation des transports en commun dans un souci de protection de l'environnement et de développement durable. En France, les trajets domicile-travail représentent aujourd'hui près de 30% des déplacements, trois sur quatre s'effectuent en voiture, avec en moyenne à peine plus d'une personne par voiture.